



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Etaient présents : M. FINET Michel, Maire, Mme DARU Catherine, M. TEILLAND Alain, M. BEAUCHER Pascal, Maires Adjoints, MMES MERY Danielle, RABASSE Cosette, WARNEZ MILLET Nathalie, MM. DAYOT Philippe, MARCHAND Kevin, MOREAU Fabien, SARGERET Marc

Absents excusés : MMES Maria MARCINIK (procuration Alain TEILLAND), Cindy ARBEY (procuration à Kevin MARCHAND), MM. DEGORGE François (procuration à Marc SARGERET), POUCKET Patrice (procuration à Pascal BEAUCHER)

ORDRE DU JOUR

- Donation d'une parcelle de terrain cadastrée ZB100 pour une superficie de 320 m². Tous les frais engagés pour cette donation sont pris en charge par les donateurs
- Modification des statuts du syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l'Aubette (SIEVA) comprenant le retrait de la commune de Tessancourt sur Aubette, l'intégration des communes d'Us et Commeny et le changement du lieu du siège du SIEVA
- Report du transfert obligatoire de la compétence « eau » à la CCVC au 1^{er} janvier 2026. Ce transfert est normalement obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 mais la commune demande son report au 1^{er} janvier 2026 pour une meilleure organisation de ce transfert
- Report du transfert obligatoire de la compétence « assainissement » à la CCVC au 1^{er} janvier 2026. Ce transfert est normalement obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 mais la commune demande son report au 1^{er} janvier 2026 pour une meilleure organisation de ce transfert.
- Durée d'amortissement des dépenses effectuées au compte 204. Ces dernières doivent être obligatoirement amorties. La durée a été votée pour une période de 5 ans (dépenses effectuées en 2014 pour l'enfouissement des réseaux à Villette et donc amortissables à compter de 2015 jusqu'en 2019)
- Correction d'erreurs sur exercices antérieurs (rattrapage d'amortissements).
L'amortissement des dépenses n'ayant pas été effectué depuis 2015, afin de ne pas impacter le budget 2019, un rattrapage est effectué sur le compte 1068 pour les 4 années antérieures

- Adoption du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 : les écritures du compte de gestion du receveur sont identiques aux écritures du compte administratif de la commune et se répartissent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVESTISSEMENT	-40.855,69€	0,00€	115.812,43€	74.956,74€
FONCTIONNEMENT	56.543,56€	45.089,85€	31.043,57€	42.497,28€
TOTAL	15.687,87€	45.089,85€	146.856,00€	117.454,02€

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 : sur les 42.497,28€ d'excédent de fonctionnement, il a été décidé d'en imputer une partie en investissement pour un montant de 26.236,11€. Il reste donc en report de fonctionnement la somme de 16.261,17€
- Taux des taxes locales : une augmentation de 2% a été décidée avec 13 voix pour et 2 voix contre

Les taux sont donc répartis comme suit :

Taxe habitation : 12.79% (contre 12,54% en 2018)

Taxe foncière bâtie : 7,68% (contre 7,53% en 2018)

Taxe foncière non bâtie : 36.47% (contre 35,75% en 2018)

- Budget primitif 2019

Le budget est adopté comme suit :

Section de fonctionnement : 400.067,17€ (en dépenses et en recettes)

Section d'investissement : 144.728,55€ (en dépenses et en recettes)

Total du budget 2019 :

Dépenses : 544.795,72€ (contre 574.207,52€ en 2018)

Recettes : 544.795,72€ (contre 574.207,52€ en 2018)